



## DROIT D'ALERTE suite à la problématique GMBI

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var,

Suite à la décision de la DGFIP de différer la date butoir au 31 juillet 2023 du dépôt déclaratif à effectuer par les redevables propriétaires dans l'outil GMBI, nous souhaitons connaître précisément les mesures que vous comptez prendre pour faire face aux difficultés qui perdurent depuis des semaines.

Les sections syndicales FO-DGFIP, Solidaires finances publiques, CGT finances publiques et CFDT/CFTC finances publiques du Var vous alertent au regard de la charge de travail engendrée par des décisions complètement déconnectées de la réalité de la part des services de notre Direction Générale et des risques psycho-sociaux encourus par les agents du SDIF, des SIP et SIE du département.

Devant cette situation plus que tendue, qui plus est dans un contexte social explosif, nous vous demandons donc de prendre de réelles mesures, afin de leur garantir un environnement de travail serein jusqu'au 31 juillet, en tenant compte des absences pour congés des personnels.

Ces mesures, plus qu'impératives à ce stade, et nécessaires à la protection des agents affectés dans ces services,, devront naturellement être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Pourriez-vous nous indiquer les mesures immédiates de prévention mises en œuvre pour protéger ces personnels ?

Conformément à la réglementation, ce droit d'alerte peut constituer le préalable à l'exercice du droit de retrait si l'évolution de cette situation inédite devait y conduire.